MAIRIE
Val Lamartinien
LA ROCHE VINEUSE

En MAIRIE
2 Rond Point René Cassin
71960 LA ROCHE VINEUSE
Tél: 03.85.37.71.94

C.C.A.S.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Jeudi 18 septembre 2025 – 18h30

Date de convocation : 9 septembre 2025.
Date d'affichage : 25 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Mmes Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Marie-France AULAS, Suzanne CHANUT, Roselyne ARCELIN.
M. Michel-André ROCHETTE arrivé à 18h40 n'a pas participé à la délibération n° 7/2025, Mme Jacqueline GIRARD arrivée à 18h45 n'a pas participé à la délibération n° 7/2025.
Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT et Céline SANTE ont quitté la séance à 19h40 n'ont pas participé à la délibération n° 9/2025.
Membres excusés : M. Bernard COTTIN a donné procuration à Mme Marie-Claude POTTIER, Mme Laure SEYDOUX a donné procuration à Marie-France AULAS, Mme Marie-Louise BOUVIER, Mme Jocelyne REMIRE et M. Fabrice THERVILLE.
Membres absents : Néant.

Monsieur le Président demande à ajouter un point à l'ordre du jour afin de fixer le prix du repas pour les personnes invitées au repas des aînés. Les membres du CCAS donnent leur accord à l'unanimité des présents pour ajouter ce point à l'ordre du jour. M. Robert LUQUET donne ensuite la parole à Mme Marie-Claude POTTIER.

DELIBERATIONS

7/2025 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 10 avril 2025.

Madame Marie Claude POTTIER demande à l'ensemble des membres s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.
Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Bilan du voyage et nouveau projet :

Mme Marie Claude PORTTIER fait le bilan du voyage organisé le 11 juin dans le Beaujolais. Elle indique que 31 personnes ont participé à ce voyage, puis elle fait un point financier sur cette sortie. Le total des dépenses s'élève à 2 582.50 € pour une recette de 2 265.00 € soit une participation du CCAS de 317.50 €. Mme Marie Claude POTTIER évoque ensuite le problème

rencontré pour donner un pourboire au chauffeur du bus. Lors de la prochaine sortie, elle propose d'acheter un chèque cadeau d'une valeur de 50€ qui sera remis au chauffeur du bus. L'ensemble des membres du CCAS valident l'achat du chèque cadeau. Mme Marie France AULAS fait un retour sur la journée dans le Beaujolais, et indique que l'ensemble des participants étaient très satisfait. Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que suite à ce voyage, elle a eu plusieurs sollicitations pour que le CCAS organise d'autres sorties. Elle propose d'organiser une sortie au cabaret de Trivy en fin d'année, puis laisse la parole à Mme Marie France AULAS, qui présente les différentes formules proposées par le cabaret ainsi que les devis pour le transport. Les membres du CCAS fixe une date pour cette sortie, qui pourra être modifiée, en fonction des disponibilités du transport. Mme Marie France AULAS se charge de réserver le bus ainsi que le cabaret. Les membres du CCAS choisissent le menu « élégance » qui sera proposé pour cette sortie et fixe les tarifs.

8/2025 – Tarifs pour la sortie au cabaret de Trivy.

Les membres du CCAS décident de proposer une sortie au cabaret de Trivy et de fixer les tarifs pour les participants.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S décident à l'unanimité :

- De fixer le prix de la sortie au cabaret de Trivy à 80 € par personne pour les personnes âgées de 75 ans et plus qui habitent sur la commune, et à 100 € pour les autres personnes ;
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Les membres du CCAS définissent ensuite le planning pour l'envoi et le retour des invitations. La date du retour est fixée au 31 octobre afin de pouvoir valider le nombre de personne pour la réservation du repas.

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Mme Marie Claude POTTIER annonce que le CCAS a reçu un don de la part de M. et Mme ALAINE. Un courrier de remerciements a été envoyé à ces personnes.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION.

Préparation du repas et des colis aux aînés :

Mme Marie Claude POTTIER indique qu'il y a 88 personnes inscrites pour le repas des aînés cette année, pour rappel 72 personnes en 2024. Elle précise que l'animation, d'un montant de 450 €, sera faite par « Tac Anim' », puis elle rappelle le choix du menu. Elle indique que M. Fabien CHERVET se charge de la confection du menu qui sera disposé sur les tables. Elle propose ensuite d'offrir un panier garni au doyen et à la doyenne.

Mme Marie Claude POTTIER évoque ensuite les colis des aînés. Elle rappelle la collaboration avec « écocook » les années précédentes et souhaite proposer une nouvelle formule aux aînés cette année. Elle indique qu'il y a 20 colis « couple » et 74 colis « personne seule » pour 2025, puis elle présente les différentes propositions de composition des colis. Les membres du CCAS choisissent les formules à 44.72 € pour les couples et à 32 € pour les personnes seules.

Chèques cadeaux naissances :

Mme Marie Claude POTTIER fait savoir qu'il y a actuellement 8 naissances enregistrées sur la commune. Elle rappelle qu'initialement le CCAS offre une carte cadeau aux parents. Après discussion, les membres du CCAS décident qu'il sera noté sur l'invitation envoyée aux parents qu'une réponse est obligatoire pour bénéficier de la carte cadeau.

Compte Financier Unique.

Afin de préparer l'obligation de passer au compte financier unique, qui remplacera le compte de gestion et le compte administratif, il convient d'adhérer à une plateforme de dématérialisation. Le devis s'élève à 322.80 € pour la première année puis à 172.80 € l'année suivante. Ce montant sera à prévoir au prochain budget.

DELIBERATIONS.

9/2025 – Repas des aînés : tarif du repas pour les personnes invitées.

Mme Marie Claude POTTIER rappelle que le CCAS invite les personnes de la commune âgées de 75 ans et plus au traditionnel repas des aînés. Elle explique que ces personnes ont la possibilité d'inscrire des invités pour les accompagner au repas, et qu'il convient de fixer le tarif à facturer à ces personnes.

Après en avoir délibéré, le C.C.A.S décide à l'unanimité :

- De fixer le prix du repas pour les invités à 34 € par personne ;
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses.

Mme Marie Claude POTTIER fait un point sur la liste des personnes vulnérables. Il y a 34 personnes inscrites sur cette liste. Elle remercie Isabelle et Nathalie pour les appels passés cet été lors des deux épisodes de canicule.

Les membres du CCAS souhaitent savoir s'il y a des dossiers de demande d'aide. Actuellement il n'y a pas de demande en cours, mais un dossier a été donné à une personne récemment.

Après discussion, il est indiqué que le tableau présentant le coût des repas au restaurant scolaire serait présenté lors de la prochaine réunion du CCAS.

La confection des colis aura lieu le 1er décembre à 14 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h00.
La date de la prochaine réunion du C.C.A.S est fixée au mardi 3 février 2026 à 18h30.